



Bulletin Officiel

N° 3662 Mercredi 11 Aout 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP SAFA 2

AGREMENT DE DESIGNATION DE DEPOSITAIRE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE EN TANT QUE DEPOSITAIRE
D'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 2

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 » 3-5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 7-8

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010 :

- CAP OBLIG SICAV
- SICAV SECURITY
- GENERALE OBLIG SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 28 juillet 2010, d'agréer le fonds suivant :

FCP SAFA

*Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 05 rue Mustapha Sfar -1002-Tunis*

SMART ASSET MANAGEMENT et AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 juillet 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé « FCP SAFA » d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D. 100 chacune.

AGREMENT DE DESIGNATION DE DEPOSITAIRE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 28 juillet 2010, d'agréer la désignation de la Banque Tuniso-Koweitienne en tant que dépositaire d'Univers Obligations SICAV en remplacement de l'Arab Tunisian Bank.

AVIS DES SOCIETES (suite)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 »

Le Conseil d'Administration réuni en date du 26/04/2010 a décidé de :

- 1- soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2010 l'émission d'emprunts obligataires pour une enveloppe globale de 200 millions de dinars.
- 2- lancer un premier emprunt obligataire de 80 millions de dinars d'une durée de 15 ans à un taux variable de TMM majoré d'une marge de 0,70% à 0,85%, et de déléguer à la Direction Générale le soin de fixer les conditions de cette émission.
- 3- Imputer cette émission sur l'enveloppe d'emprunt obligataire qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2010

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amen Bank tenue le 31/05/2010 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars.

Dénomination de l'emprunt : «EMPRUNT SUBORDONNE AMEN BANK 2010 ».

Montant : 80 000 000 dinars divisés en 800 000 obligations subordonnées, de nominal 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes au **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,85 %** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 85 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'aout de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin, qui est égale à 4,2233%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement

actuariel annuel de 5,0733%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,85% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 15 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 8 ans.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 31/08/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné, soit le 31/08/2010 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations subordonnées émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 6,670 dinars par obligation subordonnée et ce, de la première année jusqu'à la 14^{ème} année, et de 6,620 dinars par obligation subordonnée, la 15^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le 31/08/2025.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31 aout de chaque année auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 31/08/2011.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le 02/08/2010 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 31/08/2010.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du 31/08/2010, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 30/09/2010, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 30/09/2010, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 02/08/2010 aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations subordonnées du présent emprunt seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Cotation en Bourse : Amen Bank s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Rang de créance : *En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les présentes obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19 juillet 2010 sous le numéro 10/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.*

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : *L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.*

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou

- Suite -

qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le **n°10-706** en date du **19 juillet 2010** et du document de référence « Amen Bank 2010 » enregistré par le CMF sous le n° **10-009** en date du **19 juillet 2010** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Avenue Mohamed V, -1002 Tunis-, et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'Amen Bank : www.amenbank.com.tn

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 AOUT 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,581%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,579%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,577%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,573%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,570%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,568%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,566%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,564%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,560%	997,536
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,559%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,622%	1 020,143
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,731%	1 005,980
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,797%	1 037,149
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,853%	1 086,638
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,879%	1 117,108
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,944%	1 080,580
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 008,246
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 081,407
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,242
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 108,429
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		999,139

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	133,399	133,519		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,607	11,609		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,199	1,199		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,145	32,149		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,246	44,250		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	168,100	167,948		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	702,192	700,702		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	143,683	143,949		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	132,389	132,833		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,629	118,824		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	117,360	117,369		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	113,375	113,293		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 248,410	1 260,750		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 193,017	2 201,467		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	120,312	122,597		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	120,945	122,733		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 136,17	1 137,420		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	124,508	130,418		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	162,220	167,405		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,037	14,750		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 707,046	5 856,091		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 586,625	6 633,297		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,329	2,363		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,855	1,872		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,199	1,218		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,731	106,742
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,003	103,013
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	103,528	103,538
29	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	101,531	101,541
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	102,110	102,122
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	105,288	105,297
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	102,355	102,365
31	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	102,432	102,442
32	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	102,604	102,614
33	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	104,382	104,392
34	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	101,424	101,435
35	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,731	102,743
36	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-98	17/05/10	4,108	104,623	102,661	102,670
38	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,682	104,692
39	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,653	104,662
40	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	101,515	101,524
41	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,575	101,585
42	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,875	102,885
43	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,956	100,966
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	104,856	104,865
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	102,832	102,841
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	101,226	101,236
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,104	103,115
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	103,234	103,283
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,740	100,749

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,404	10,405
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	102,477	102,488
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,832	100,842
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	100,506	100,578
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	77,331	77,314
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	162,997	163,010
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 602,692	1 602,487
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	114,545	114,649
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	124,053	124,090
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	106,433	106,626
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,518	16,530
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	284,229	283,632
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	54,012	53,989
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 307,622	2 307,504
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	79,843	79,719
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,057	59,108
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,184	104,229
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	115,077	115,059
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	113,260	113,221
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,890	11,882
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	13,035	13,027
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,301	17,296
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	18,083	18,076
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,608	12,599
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	132,417	132,361
76	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	135,367	135,338
77	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	130,392	130,285
78	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,058	21,051
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	103,070	103,221
80	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	108,708	108,973
81	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	147,920	149,510
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,584	10,688
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	125,077	127,499
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	118,406	118,589
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	173,091	176,633
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	153,747	156,042
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	135,299	136,536
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 983,171	10 194,314
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	167,340	172,854
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 435,780	1 482,928
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	106,663	107,107
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,644	111,499
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 345,465	10 336,595

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

CAP OBLIG SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En notre qualité de commissaire aux comptes de CAP OBLIG SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2010 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de CAP OBLIG SICAV est employé, à la date du 30-06-2010 à raison de 35,50% dans des liquidités ce qui est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de l'observation précitée, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-2010, tels qu'annexés au présent avis.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN

BILAN ARRETE au 30-06-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1				
-	Portefeuille titres	3.1 17 988 548	19 646 527	18 268 562
	Obligations et valeurs assimilées	17 747 992	19 385 762	18 017 573
	Autres valeurs	240 556	260 765	250 989
AC2				
-	Placements monétaires et disponibilités	9 887 704	11 016 334	3 843 457
	Placements monétaires	3.3 9 824 596	10 954 057	3 809 250
	Disponibilités	63 108	62 277	34 207
	Total Actif	27 876 252	30 662 861	22 112 019
<u>PASSIF</u>				
PA1				
-	Opérateurs créditeurs	20 446	21 797	18 298
PA2				
-	Autres créditeurs divers	5 125	6 010	5 067
	Total Passif	25 571	27 807	23 365
<u>ACTIF NET</u>				
CP1				
-	Capital	3.5 27 291 772	30 040 998	21 218 413
CP2				
-	Sommes distribuables	558 909	594 056	870 241
	Sommes distribuables des exercices antérieurs	111	160	113
	Sommes distribuables de l'exercice	558 798	593 896	870 128
	Actif Net	27 850 681	30 635 054	22 088 654
	Total Passif et Actif Net	27 876 252	30 662 861	22 112 019

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-04-2010 au 30-06-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période	Période	Période	Période	Exercice
		du 01-04-	du 01-01-10	du 01-04-09	du 01-01-	clos le
		10	au 30-06-	au 30-06-09	au 30-06-	31-12-
		10	10	10	09	09
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.2	249 498	498 167	275 278	552 286	1 086
Revenus des obligations et valeurs assimilées		248 368	494 560	272 656	546 637	413
Revenus des autres valeurs		1 130	3 607	2 622	5 649	10 988
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.4	56 972	104 562	85 243	241 972	395 525
TOTAL DES REVENUS DES		306 470	602 729	360 521	794 258	1 481

PLACEMENTS						926
CH1 - Charges de gestion des placements	3.6	-56 053	-107 391	-65 113	-145 980	-265 688
						1 216
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		250 417	495 337	295 408	648 279	238
CH2 - Autres charges	3.7	-7 100	-13 641	-8 317	-18 543	-33 788
						1 182
RESULTAT D'EXPLOITATION		243 317	481 696	287 091	629 735	450
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		65 990	77 102	30 399	-35 839	-312 321
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		309 308	558 798	317 490	593 896	870 129
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-65 990	-77 102	-30 399	35 839	312 321
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		0	0	-24 415	-11 471	-11 472
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		0	0	29 260	31 730	31 730
						1 202
RESULTAT NET DE LA PERIODE		243 317	481 696	291 936	649 994	708

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-04-2010 au 30-06-2010

(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-04- 10 au 30-06- 10	Période du 01-01- 10 au 30-06- 10	Période du 01-04- 09 au 30-06- 09	Période du 01-01- 09 au 30-06- 09	Exercice clos le 31-12-09
AN1					
- <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	243 317	481 696	291 936	649 994	1 202 708
Résultat d'exploitation	243 317	481 696	287 091	629 735	1 182 449
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0	0	-24 415	-11 471	-11 472
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	0	0	29 260	31 730	31 730
AN2					
- <u>Distribution de dividendes</u>	-924 408	-924 408	-1 163 118	-1 163 118	-1 163 118
AN3					
- <u>Transactions sur le capital</u>	3 816 173	6 204 738	1 484 760	-7 206 860	-16 305 974
a / Souscriptions	25 295 514	35 777 348	17 170 701	26 970 632	45 831 680
Capital	24 793 961	871	365	907	082
Régularisation des sommes non distribuables	0	0	9 883	11 780	23 058
Régularisation des sommes distribuables	501 553	965 477	536 453	979 945	1 508 541
b / Rachats	-21 479 340	-29 572 609	-15 685 941	-34 177 492	-62 137 654
Capital	-21 004 389	512	604	901	233
Régularisation des sommes non distribuables	0	0	-8 881	-13 558	-30 263
Régularisation des sommes distribuables	-474 951	-834 098	-559 456	-1 422 033	-2 227 158
Variation de l'actif net	3 135 083	5 762 027	613 578	-7 719 984	-16 266 384
AN4					
- <u>Actif net</u>					
Début de période	24 715 598	22 088 654	30 021 476	38 355 038	38 355 038
Fin de période	27 850 681	27 850 681	30 635 054	30 635 054	22 088 654
AN5					
- <u>Nombre d'actions</u>					
Début de période	234 447	211 665	284 635	367 181	367 181
Fin de période	272 250	272 250	299 675	299 675	211 665
Valeur liquidative	102,298	102,298	102,228	102,228	104,357
AN6					
- Taux de rendement annualisé (%)	3,76%	3,97%	3,91%	3,95%	3,99%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-10**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.06.10 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES
Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents
Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements
Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30.06.10 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.
Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements
La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30-06-2010 d'obligations, de bons de trésor assimilables et de parts de fonds communs de créances.

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2010 à 17 988 548 dinars et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2010	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées	111 300	17 020 650	17 747 992	63,73%
Emprunts d'Etat	11 000	11 016 900	11 575 936	41,56%
BTA 07/2014 8.25	8 000	7 993 100	8 509 528	30,55%
BTA MARS 2012 6%	3 000	3 023 800	3 066 408	11,01%
Emprunts de sociétés	100 300	6 003 750	6 172 057	22,16%
AIL 2008	7 000	560 000	581 862	2,09%
ATB 2007/1	3 000	243 750	244 830	0,88%
ATL 2006/1	16 000	960 000	962 189	3,45%
ATL 2008/1	5 000	300 000	301 368	1,08%
CIL 2008/1	9 500	760 000	793 128	2,85%
GL2003-17AP75	5 000	100 000	105 524	0,38%
SIHM 2008	3000	300 000	312 288	1,12%
STM2007	5 000	500 000	520 160	1,87%
TUNISIELEASING 2005-1	12 700	254 000	263 591	0,95%
TUNISIE LEASING 2006-1	10 000	400 000	412 992	1,48%
TUNISIE LEASING 2007-1	4 600	276 000	283 312	1,02%
TUNISIELEASING 2007-2	3 000	180 000	183 948	0,66%
UIB 2009/1	2 500	250 000	261 188	0,94%
UTL 2005-1	10 000	600 000	625 224	2,24%
WIFEK LEASING 2006/1	1 000	20 000	20 003	0,07%
HL 2010/1	3000	300 000	300 449	1,08%
FCC	300	239 273	240 556	0,86%
FCC BIAT -CREDIIMMO2P1	100	39 273	39 467	0,14%
FCC BIAT -CREDIIMMO2P2	200	200 000	201 089	0,72%
Total	111 600	17 259 923	17 988 548	64,59%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-04-2010 au 30-06-2010 totalisent 249 498 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2010 au 30-06-2010	Période du 01-04-2009 au 30-06-2009	Exercice clos le 31-12-2009
Revenus des obligations de sociétés	80 828	105 115	403 412
Revenus des obligations d'Etat	167 540	167 540	672 001
Revenus des FCC	1 130	2 622	10 988
Total	249 498	275 278	1 086 401

3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-06-2010 à 9 824 596 DT contre 10 954 057 DT au 30-06-2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Bons de Trésor court terme	0	6 219 750	2 362 130
Placements à terme	9 824 596	4 734 307	1 447 121
Total	9 824 596	10 954 057	3 809 250

Le détail et caractéristiques des placements monétaires à la date du 30-06-2010 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2010	% actif net
Placement à terme	9 800	9 800 000	9 824 596	35,28%
Total	9 800	9 800 000	9 824 596	35,28%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 56 972 DT pour la période allant du 01-04-2010 au 30-06-2010 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme au titre du deuxième trimestre 2010. Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/10 au 30/06/10	Période du 01/04/09 au 30/06/09	Exercice clos le 31/12/2009
Revenus des placements à terme	56 972	23 281	179 246
Revenus des billets de trésorerie	0	0	2 990
Revenus des BTC	0	61 962	213 289
Total	56 972	85 243	395 525

3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 3 135 083 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	3 789 572
Variation de la part Revenu	-654 489
Variation de l'Actif Net	3 135 083

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 01/04/2010

Montant:	23 502 201
Nombre de titres:	234 447
Nombre d'actionnaires :	463

Souscriptions réalisées

Montant:	24 793 961
Nombre de titres émis:	247 333
Nombre d'actionnaires nouveaux :	157

Rachats effectués

Montant:	-21 004 389
Nombre de titres rachetés:	209 530
Nombre d'actionnaires sortant:	126

Capital au 30/06/2010

Montant:	27 291 772
Nombre de titres:	272 250
Nombre d'actionnaires :	494

3.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par CAP OBLIG SICAV. Les charges de gestion se sont élevées à 56 053 DT au cours de la période allant du 01-04-2010 au 30-06-2010.

3.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la charge TCL.

SICAV SECURITY
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2010 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV SECURITY est employé, à la date du 30-06-2010 à raison de 21,35% dans des liquidités ce qui est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de l'observation précitée, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-2010, tels qu'annexés au présent avis.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN

BILAN ARRETE au 30-06-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
<i>ACTIF</i>				
AC1 -	<i>Portefeuille titres</i>	1 180 920	723 218	862 811
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1 563 786	401 798	453 604
	Obligations et valeurs assimilées	3.2 617 134	321 420	409 207
AC2 -	<i>Placements monétaires et disponibilités</i>	319 920	393 570	356 730
	Placements monétaires	3.4 311 176	390 924	341 967
	Disponibilités	8 744	2 646	14 763
<i>Total Actif</i>		1 500 840	1 116 788	1 219 541
<i>PASSIF</i>				
PA1 -	<i>Opérateurs créditeurs</i>	2 016	1 084	1 200
PA2 -	<i>Autres créditeurs divers</i>	371	274	283
<i>Total Passif</i>		2 386	1 358	1 483
<i>ACTIF NET</i>				
CP1 -	<i>Capital</i>	3.6 1 474 615	1 093 687	1 189 102
CP2 -	<i>Sommes distribuables</i>	23 839	21 743	28 956
	Sommes distribuables des exercices antérieurs	70	32	31
	Sommes distribuables de l'exercice	23 769	21 711	28 924
<i>Actif Net</i>		1 498 454	1 115 430	1 218 057
<i>Total Passif et Actif Net</i>		1 500 840	1 116 788	1 219 541

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-04-2010 au 30-06-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04- 10 au 30-06- 10	Période du 01-01- 10 au 30-06- 10	Période du 01-04- 09 au 30-06- 09	Période du 01-01- 09 au 30-06- 09	Exercice clos le 31-12- 09	
PR1	Revenus du portefeuille titres	3.3	19 460	25 265	17 706	22 179	30 848
-	Dividendes		13 315	13 315	13 365	13 365	13 365
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 146	11 950	4 341	8 814	17 482
PR2	Revenus des placements monétaires	3.5	2 669	4 740	3 326	6 983	13 186
-	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 130	30 005	21 032	29 162	44 034
CH1	Charges de gestion des placements	3.7	-4 601	-8 159	-3 292	-6 474	-13 299
-	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		17 529	21 846	17 740	22 688	30 735
CH2	Autres charges	3.8	-442	-764	-328	-631	-1 362
-	RESULTAT D'EXPLOITATION		17 087	21 081	17 412	22 057	29 372
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		2 554	2 688	-344	-346	-448
-	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		19 641	23 769	17 068	21 711	28 924
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		-2 554	-2 688	344	346	448
-	(annulation)						
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		33 428	40 494	42 277	61 543	113 252
	Frais de négociation		0	0	-69	-104	-347
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		0	0	1 448	8 479	63 688
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		50 514	61 575	61 068	91 974	205 965

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-04-2010 au 30-06-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04-10 au 30-06-10	Période du 01-01-10 au 30-06-10	Période du 01-04-09 au 30-06-09	Période du 01-01-09 au 30-06-09	Exercice clos le 31-12-09
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	50 514	61 575	61 068	91 975	205 965
-	Résultat d'exploitation	17 087	21 081	17 412	22 057	29 372
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	33 428	40 494	42 277	61 543	113 252
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	0	0	1 448	8 479	63 688
	Frais de négociation de titres	0	0	-69	-104	-347
AN2	Distribution de dividendes	-29 145	-29 145	-33 445	-33 445	-33 445
-						
AN3	Transactions sur le capital	224 670	247 967	-17 732	-22 293	-33 656
-	a / Souscriptions	1 039 035	1 307 605	8 523	9 400	335 436
	Capital	998 497	1 255 805	7 934	8 761	296 372
	Régularisation des sommes non distribuables	25 341	29 602	436	455	31 974
	Régularisation des sommes distribuables	15 197	22 198	154	184	7 090
	b / Rachats	-814 365	-1 059 638	-26 255	-31 693	-369 092
	Capital	-779 165	-1 014 274	-24 163	-29 370	-330 058
	Régularisation des sommes non distribuables	-22 276	-26 114	-1 598	-1 656	-31 359
	Régularisation des sommes distribuables	-12 924	-19 251	-495	-667	-7 676
	Variation de l'actif net	246 039	280 397	9 890	36 237	138 864
AN4	Actif net					

-	Début de période	1 252 414	1 218 057	1 105 540	1 079 193	1 079 193
	Fin de période	1 498 454	1 498 454	1 115 430	1 115 430	1 218 057
AN5	Nombre d'actions					
-	Début de période	79 775	78 313	80 581	80 920	80 920
	Fin de période	94 220	94 220	79 325	79 325	78 313
	Valeur liquidative	15,904	15,904	14,062	14,062	15,554
AN6	Taux de rendement annualisé(%)	14,65%	9,32%	22,12%	17,24%	19,74%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-10

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.06.2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30.06.10 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché, à la date du 30.06.10 ou à la date antérieure la plus récente.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.

NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-06-10 un montant de 563 786 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2010	% de l'actif net
Premier marché	52 024	169 100	382 957	25,56%
Assurance SALIM	1 217	18 255	23 196	1,55%
ADWYA	5 494	12 736	37 332	2,49%
BT	9 000	21 603	92 295	6,16%
MAGASIN GENERAL	616	21 757	81 312	5,43%
SFBT	4 405	28 939	52 759	3,52%
TPR	4 255	14 439	23 875	1,59%
Carthage Cement	27 037	51 370	72 189	4,82%
Second marché	2 500	15 278	130 810	8,73%
MONOPRIX	2 500	15 278	130 810	8,73%
Titres OPCVM	489	51 401	50 019	3,34%

CAP OBLIG SICAV	489	51 401	50 019	3,34%
Total	55 013	235 779	563 786	37,62%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-06-10 un montant de 617 134 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2010	% de l'actif net
ATTIJARI Leasing	1000	100000	101 893	6,80%
AIL 2008	1 000	80 000	83 123	5,55%
ATL 2009/3	600	60 000	61 234	4,09%
ATL2006/1	500	30 000	30 068	2,01%
CHO COMPANY 2009	600	60 000	61 248	4,09%
CIL 2008/1	500	40 000	41 744	2,79%
TL 2007-1	400	24 000	24 636	1,64%
TUNISIE LEASING 2005-1	1 000	20 000	20 755	1,39%
UIB 2009/1	500	50 000	52 238	3,49%
WIFEK Leasing 2006/1	500	10 000	10 002	0,67%
HL 2010/1	1300	130 000	130 194	8,69%
TOTAL	7 900	604 000	617 134	41,18%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 19 460 dinars pour la période allant du 01-04-10 au 30-06-10 et ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2010 au 30-06-2010	Période du 01-04-2009 au 30-06-2009	Exercice clos le 31-12-2009
Revenus des actions (dividendes)	13 315	13 365	13 365
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 146	4 341	17 482
Total	19 460	17 706	30 848

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-06-10 à 311 176 dinars et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2010	% de l'actif net
Placement à terme	310	310 000	311 176	20,77%
Total	310	310 000	311 176	20,77%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 669 dinars pour la période allant du 01-04-10 au 30-06-10 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre du deuxième trimestre 2010 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2010 au 30-06-2010	Période du 01-04-2009 au 30-06-2009	Exercice clos le 31-12-2009
Revenus des autres placements	2 669	3 326	13 186
Total	2 669	3 326	13 186

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 246 039 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	255 825
Variation de la part Revenu	-9 786
Variation de l'Actif Net	246 039

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 01-04-2010

Montant: 1 211 301
Nombre de titres: 79 775
Nombre d'actionnaires : 92

Souscriptions réalisées

Montant: 998 497
Nombre de titres émis: 65 760
Nombre d'actionnaires nouveaux : 11

Rachats effectués

Montant: -779 165
Nombre de titres rachetés: 51 315
Nombre d'actionnaires sortant: 16

Capital au 30-06-2010

Montant: 1 430 633 *
Nombre de titres: 94 220
Nombre d'actionnaires : 87

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2010 au 30-06-2010).

Ainsi la valeur du capital en fin de période peut être déterminée comme suit:

<i>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</i>	1 430 633
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres</i>	40 494
<i>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</i>	0
<i>Frais de négociation</i>	0
<i>Régularisation des sommes non distribuables de la période</i>	3 488
<i>Capital au 30-06-2010</i>	1 474 615

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY. Le montant des charges de gestion de placements pour la période allant du 01-04-10 au 30-06-10 est de 4 601 DT.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL.

GENERALE-OBLIG SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 Mars 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16.097.080, un actif net D : 16.055.347, et un bénéfice de la période de D : 177.926.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 30 Juin 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2010

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de la période, 24,86% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	9 613 691.355	8 040 494.648	9 760 499.190
Obligations et valeurs assimilées		8 923 602.327	7 291 113.049	9 091 959.458
Titres des Organismes de Placement Collectif		690 089.028	749 381.599	668 539.732
Placements monétaires et disponibilités		6 476 361.944	4 424 232.405	1 623 475.526
Placements monétaires	6	3 984 264.702	2 497 269.434	996 062.048
Disponibilités		2 492 097.242	1 926 962.971	627,413.478
Créances d'exploitation		7,026.939	2 681.293	1 794.651
TOTAL ACTIF		16 097 080.238	12 467 408.346	11 385 769.367
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	30 089.707	22 466.466	28 265.072
Autres créditeurs divers	9	11,643.312	10 904.300	14 787.067
TOTAL PASSIF		41 733.019	33 370.766	43 052.139
ACTIF NET				
Capital	12	15 569 192.809	12 042 134.741	10 821 132.118
Sommes distribuables				

Sommes distribuables de l'exercice clos	103 100.093	56 872.370	50 900.679
Sommes distribuables de l'exercice en cours	383 054.317	335 030.469	470 684.431
ACTIF NET	16 055 347.219	12 434 037.580	11 342 717.228
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	16 097 080.238	12 467 408.346	11 385 769.367

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/04/2010 au 30/06/2010	du 01/01/2010 au 30/06/2010	du 01/04/2009 au 30/06/2009	du 01/01/2009 au 30/06/2009	Année 2009
Revenus du portefeuille-titres	5	275 968.478	388 640.568	216 731.406	315 925.006	535 644.205
Revenus des obligations et valeurs assimilées		109 704.999	221 056.347	093 939.742	191 436.442	408 329.084
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 66 263.479	1 67 584.221	1 22 791.664	1 24 488.564	1 27 315.121
Revenus des placements monétaires	7	69 420.171	1 03 009.069	33 226.209	59 643.795	1 36 683.649
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		345 388.649	491 649.637	249 957.615	375 568.801	672 327.854
Charges de gestion des placements	10	(29 507.789)	(53 639.024)	(19 524.548)	(38 033.015)	(87 105.093)
REVENU NET DES PLACEMENTS		315 880.860	438 010.613	230 433.067	337 535.786	585 222.761
Autres charges	11	(1 994.820)	(3 980.703)	(1 757.306)	(3 495.433)	(7 051.943)
RESULTAT D'EXPLOITATION		313 886.040	434 029.910	228 675.761	334 040.353	578 170.818
Régularisation du résultat d'exploitation		(38 839.863)	(50 975.593)	1 064	990	(107 486.387)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		275 046.177	383 054.317	229 739.288	335 030.469	470 684.431
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		38 840	50 976	(1 063.527)	(990.116)	107 486
Plus ou moins values réalisées sur titres		(119 230.292)	(95 206.429)	(86 798.105)	(65 233.900)	(13 466.113)
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		(16 729.739)	(15 945.735)	(14 955.768)	(11 482.213)	(0 576.369)
RESULTAT DE LA PERIODE		177 926.009	322 877.746	126 921.888	257 324.240	564 128.336

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	du 01/04/2010 au 30/06/2010	du 01/01/2010 au 30/06/2010	du 01/04/2009 au 30/06/2009	du 01/01/2009 au 30/06/2009	Année 2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	177 926.009	322 877.746	126 921.888	257 324.240	564 128.336
Résultat d'exploitation	313 886.040	434 029.910	228 675.761	334 040.353	578 170.818
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(16 729.739)	(15 945.735)	(14 955.768)	(11 482.213)	(576.369)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(119 230.292)	(95 206.429)	(86 798.105)	(65 233.900)	(13 466.113)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(774 654.000)	(774 654.000)	(509 350.797)	(509 350.797)	(509 350.797)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 109 567.065	5 164 406.245	447 699.675	775 042.209	(623 082.239)
Souscriptions					
- Capital	14 605 639.719	27 416 719.433	8 711 840.709	14 201 136.675	32 469 826.455
- Régularisation des sommes non distribuables	(35 957.772)	(27 432.619)	(26 503.715)	(20 952.771)	(104 298.394)
- Régularisation des sommes distribuables	671 853.942	1 329 815.585	384 369.593	667 741.484	1 395 414.711
Rachats					
- Capital	(12 698 765.774)	(22 581 111.721)	(8 280 844.974)	(13 457 533.266)	(32 998 573.800)
- Régularisation des sommes non distribuables	62 488.247	51 037.762	27 869.885	22 362.814	94 382.937
- Régularisation des sommes distribuables	(495 691.297)	(1 024 622.195)	(369 031.823)	(637 712.727)	(1 479 834.148)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 512 839.074	4 712 629.991	065 270.766	523 015.652	(568 304.700)
ACTIF NET					
En début de période	145 42 508.145	113 42 717.228	123 68 766.814	119 11 021.928	119 11 021.928
En fin de période	160 55 347.219	160 55 347.219	124 34 037.580	124 34 037.580	113 42 717.228
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	139 563	109 836	118 357	115 191	115 191
En fin de période	158 918	158 918	122 722	122 722	109 836
VALEUR LIQUIDATIVE	101.029	101.029	101.319	101.319	103.270
TAUX DE RENDEMENT	0.89%	1.80%	1.55%	2.63%	3.93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 Juin 2010

Note 1 : Présentation de la société

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4: Portfeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 9.613.691,335 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		8 707 230.000	8 923 602.327	55.58%
Obligations des sociétés		5 949 000.000	6 100 132.415	37.99%
EO Subordonnée BH 2007/1	1 500	150 000.000	153 657.206	0.96%
EO AFRICA 2003 (16/09/2003)	1 000	20 000.000	20 946.850	0.13%
EO AIL 2009/1	2 000	160 000.000	162 917.698	1.01%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	210 000.000	213 661.940	1.33%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	300 000.000	309 818.959	1.93%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	300 000.000	309 098.302	1.93%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	440 000.000	442 212.296	2.75%
EO ATL 2006/1	3 000	180 000.000	180 410.302	1.12%
EO ATL 2008/1	2 000	120 000.000	120 547.069	0.75%
EO BTKD 2006	5 000	200 000.000	205 342.466	1.28%
EO CIL 2003/1	1 000	20 000.000	20 779.398	0.13%
EO CIL 2004/1	2 000	80 000.000	83 363.069	0.52%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000.000	203 785.206	1.27%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+1%)	2 000	200 000.000	203 578.740	1.27%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000.000	410 614.794	2.56%
EO CIL 2007/2	3 150	189 000.000	192 473.458	1.20%
EO CIL 2009/1	2 000	200 000.000	208 341.917	1.30%
EO ELWIFAK	500	10 000.000	10 001.425	0.06%
EO BTK 2009	1 000	100 000.000	101 369.863	0.63%
EO GL2003.1	2 000	40 000.000	42 209.315	0.26%
EO HL 2008/1	3 000	180 000.000	181 361.096	1.13%
EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	200 000.000	208 267.398	1.30%
EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	300 000.000	312 293.260	1.95%
EO HL 2009/2	5 000	500 000.000	516 816.438	3.22%
EO PANOBOIS 2007	500	50 000.000	50 584.110	0.32%
EO SKANES BEACH	1 000	20 000.000	20 066.740	0.12%
EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	300 000.000	309 998.137	1.93%
EO TL 2007/1	4 000	240 000.000	245 265.534	1.53%
EO TLS 2006/1	3 000	120 000.000	123 897.863	0.77%
EO UIB 2009/1	2 000	200 000.000	208 414.246	1.30%
EO UTL 2004	2 000	80 000.000	81 129.206	0.51%
EO UTL 2005/1	2 000	120 000.000	125 044.662	0.78%
UNIFACTOR 2008	2 000	120 000.000	121 863.452	0.76%
Bons du trésor assimilables		2 758 230.000	2 823 469.912	17.59%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320.000	412 036.820	2.57%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370.000	154 513.808	0.96%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950.000	309 128.920	1.93%
BTA 8,25 07/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640.000	106 095.342	0.66%
BTA 6,00 03/2012 (acquis le 09/05/2006)	200	202 400.000	203 606.984	1.27%
BTA 6,00 03/2012 (acquis le 09/05/2006)	100	100 950.000	101 723.655	0.63%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	489 000.000	506 715.068	3.16%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	488 750.000	506 465.068	3.15%
BTA 6,75 07/2017 (acquis le 13/02/2008)	500	496 850.000	523 184.247	3.26%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		693 950.903	690 089.028	4.30%
Titres des OPCVM		572 656.103	568 133.295	3.54%
FINA O SICAV	411	42 202.745	42 034.203	0.26%
SICAV ENTREPRISE	1 030	105 162.316	105 932.410	0.66%
AXIS TRESORIE	1 034	111 286.667	108 490.382	0.68%
UNIVERS SICAV	2 300	240 434.837	235 579.800	1.47%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069.552	28 912.500	0.18%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147.500	25 920.000	0.16%
SANADETT SICAV	200	21 352.486	21 264.000	0.13%
Fonds commun de créances		121 294.800	121 955.733	0.76%
FCC BIAT P1	100	21 294.800	21 397.999	0.13%
FCC BIAT P2	100	100 000.000	100 557.734	0.63%
TOTAL		9 401 180.903	9 613 691.355	59.88%

Note 5 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 275.968,478 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2010, contre D : 216.731,406 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	72 856.232	57 091.067
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTNB, BTA)	36 848.767	36 848.675
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
- Dividendes	164 958.842	121 336.980
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	1 304.637	1 454.684
TOTAL	275 968.478	216 731.406

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2010 à D : 3.984.264,702 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2010	% Actif net
Billets de trésorerie	2 500 000	2 475 938.393	2 485 765.984	15.48%
TUNISIE FACTORING au 02/09/2010 à 5,3%	1 000 000	990 687.459	992 666.374	6.18%
UNIFACTOR au 30/08/2010 à 5,2%	1 000 000	989 733.465	993 155.641	6.19%
CIL au 02/7/2010 à 5,1%	500 000	495 517.469	499 943.969	3.11%
Dépôt à vue	1 500 000	1 498 362.238	1 498 498.718	9.33%
Dépôts à vue ATB au 12/07/2010 à 4%	1 500 000	1 498 362.238	1 498 498.718	9.33%
TOTAL	4 000 000	3 974 300.631	3 984 264.702	24.82%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2010 à D : 69.420,171, contre D : 33.226,209 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 2010	Trimestre 2 2009
Intérêts des billets de trésorerie	65 397.811	29 211.275
Intérêts des dépôts à vue	4 022.360	4 014.934
TOTAL	69 420.171	33 226.209

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2010 à D : 30.089,707 contre D : 22.466,466 au 30/06/2009 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Rémunération du dépositaire	1 170.301	3 530.301
Rémunération du gestionnaire	28 919.406	18 936.165
Total	<u>30 089.707</u>	<u>22 466.466</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 30/06/2010 à D : 11.643,312 contre D : 10.904,300 au 30/06/2009 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 126.983	3 095.971
Etat, Retenues à la source	708.000	-
Autres	7 808.329	7 808.329
Total	<u>11 643.312</u>	<u>10 904.300</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 à D : 29.507,789, contre D : 19.524,548 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2009; se détaillant ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Commission de gestion de la CGI	28 919.406	18 936.165
Rémunération du dépositaire	588.383	588.383
Total	<u>29 507.789</u>	<u>19 524.548</u>

Note 11 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2010 à D : 1.994,820, contre D : 1.757,306 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2009; se détaillant ainsi :

	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2009</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 994.520	1 745.206
Autres	0.300	12.100
Total	<u>1 994.820</u>	<u>1 757.306</u>